

Détenue « arbitrairement » en Suisse?

SUISSE Justice

ALAIN JOURDAN

■ La présidente de la Ligue des droits de l'homme a pris la défense d'une mère de famille détenue depuis trois mois dans l'attente d'une extradition pourtant jugée illégale.

Une Franco-Russe de 39 ans affirme être détenue « arbitrairement » dans une prison suisse depuis trois mois. Le 18 octobre dernier, Elena Arnaud-Bonar est arrêtée à un poste-frontière, dans la région des Grisons. Elle est accompagnée de son mari. Le couple domicilié à Saint-Petersbourg en Russie vient de passer quelques jours en Italie.

Le voyage tourne au cauchemar lorsque les gardes-frontière passent le nom d'Elena au fichier. La jeune femme est sous le coup d'un mandat d'arrêt délivré par les Etats-Unis en 2003. Un imbroglio juridique qui vaut à cette mère de trois enfants d'être toujours maintenue en détention extraterritoriale dans une cellule de la prison de Coire, chef-lieu des Grisons.

Procédure illégale

Il y a dix ans, Elena quitte les Etats-Unis après son divorce. Victime de violences conjugales, elle obtient la garde de ses deux premiers enfants. Son ex-mari, ancien officier de l'Armée rouge, multiplie les procédures pour les récupérer. Ce qu'elle ignore, c'est qu'en 1998 il obtient une décision en sa faveur parce qu'elle n'a pas respecté son droit de visite. Elena refait sa vie en France avec Daniel Arnaud, un consultant en informatique qu'elle épouse et suit en Russie.

La présidente de la Ligue des droits de l'homme pour la Suisse, Me Doris Leuenberger,



Elena Arnaud-Bonar. Elle est détenue à Coire. (DR)

s'est saisie du dossier. Le 16 janvier, le Tribunal pénal fédéral a jugé la procédure illégale. «L'accusation d'enlèvement d'enfant ne tenait pas. Il y a juste un non-respect du droit de visite qui ne peut pas justifier une extradition», explique Doris Leuenberger. Elena aurait dû être libérée. Seulement l'Office fédéral de la justice (OFJ) a pris l'initiative de demander aux Etats-Unis qu'ils adressent un nouveau mandat d'arrêt, en règle. Une démarche «inusuelle», «de l'acharnement» proteste l'avocate.

Daniel Arnaud a dû s'arrêter de travailler pour s'occuper du petit garçon, aujourd'hui âgé de 2 ans, qu'il a eu avec Elena. Le sénateur français Richard Yung s'est ému de cette situation et s'en est plaint officiellement. Le porte-parole de l'OFJ, Galli Folco, assure que c'est une procédure tout à fait «ordinaire».

LE GRAND QUOTIDIEN GENEVOIS FONDÉ EN 1879

TRIBUNE DE GENEVE
www.tdg.ch